



# PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 24 novembre 2023

### **ENVIRONNEMENT**

#### **Mobilité active**

#### **Lancement du 7ème appel à projet «aménagements cyclables »**

Le plan vélo et marche 2023-2027 prévoit une augmentation du Fonds Mobilités Actives à hauteur de 250 millions d'euros par an, afin d'accélérer le développement des aménagements cyclables partout en France. Dans ce cadre, M. Christophe BECHU, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et M. Clément BEAUNE, ministre délégué chargé des Transports ont annoncé le lancement du 7e appel à projets «aménagements cyclables», doté de 125 millions d'euros.

Il est ouvert à tous les maîtres d'ouvrage publics, notamment les communes, les départements, les autorités organisatrices de la mobilité, les établissements publics de coopération intercommunale, les groupements de collectivités, les aménageurs publics et établissements publics d'aménagement dès lors que le projet s'inscrit dans une politique cyclable cohérente à l'échelle du territoire et qu'il respecte les recommandations techniques en matière de sécurité.

#### **Comment candidater ?**

Les candidats sont invités à déposer leur(s) projet(s) avant le 08 mars 2024 inclus sur démarches simplifiées :  
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-amenagements-cyclables2024>

Les conditions d'éligibilité, le cahier des charges et les annexes sont disponibles en téléchargement sur le site de la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL) :  
<https://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/lancement-du-7e-appel-a-projets-amenagements-a4371.html>

#### **Pour plus d'information**

<https://www.ecologie.gouv.fr/appels-projets-fonds-mobilites-actives-amenagements-cyclables>

L'annonce des lauréats est prévue en juillet 2024.